

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 – 87 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA VENTE D'ÉVÉNEMENTS DANS LE RÉSEAU TICKETNET

Rapport présenté par Madame LABORDE, conseillère municipale :

Monsieur le Maire précise que le service culturel organise régulièrement des spectacles dans le cadre de la programmation culturelle de la commune.

Afin de développer cette politique de programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de diversifier les points de vente des billets d'entrées aux différents spectacles.

A cet effet, l'entreprise TICKETNET propose de prendre en charge une partie de la billetterie des spectacles programmés dans le cadre de la programmation culturelle octobre 2022 – juin 2023 en appui sur son réseau de partenaires et sur internet.

Pour cela, elle édite ses propres billets et perçoit une commission sur les billets vendus dont le montant est précisé dans le projet de convention ci-annexé. La somme correspondante aux billets vendus par TICKETNET est reversée à la ville par chèque après la date du spectacle concerné. De son côté la mairie d'Orthez continue à gérer sa propre billetterie.

Ce partenariat présente plusieurs avantages :

- diversification des lieux de vente de la billetterie,
- publicité sur internet et les différents partenaires de TICKETNET,
- aucun coût pour la commune, la commission étant ajoutée au prix de vente du spectacle.

Afin de mettre en place ce partenariat, il est proposé de signer une convention avec TICKETNET. Cette convention prévoit que chaque spectacle fasse l'objet d'un ordre d'édition de billetterie précisant la nature du spectacle, la date et l'horaire, les tarifs ainsi que le nombre de places mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TICKETNET.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11 JUIL. 2022

ID : 064-216404301-20220705-22DEL87-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022